PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le onzième jour d'avril deux mille seize, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

#### Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Simon Deschenes, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M<sup>me</sup> Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

#### Sont également présents :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier Mme Carole Landry, secrétaire de direction

## <u>VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 9320-04-2016 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

9.1 Calendrier des paiements de la rémunération des élus

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# RÉSOLUTION NUMÉRO 9321-04-2016 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mars 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016 a été courriellé à chacun des maires le 8 avril dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 14 mars 2016 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2016.

## RÉSOLUTION NUMÉRO 9322-04-2016 TNO

Approbation du Rapport des impayés et déboursés directs

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le Rapport des impayés et déboursés directs :

Paiements: 5 845,16 \$ Factures: 22 598,68 \$

TOTAL: <u>28 443,84 \$</u>

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CORRESPONDANCE**

#### **CAHIER DE SUIVI**

Aucun suivi.

# FQM, REDDITION DE COMPTES AUPRÈS DU MTQ, PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

À titre d'information, dépôt du *Bulletin spécial* de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), daté du 16 mars 2016, ayant pour objet : Reddition de comptes auprès du ministère des Transports – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

# <u>DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 31 MARS 2016</u>

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les États des résultats comparatifs TNO au 31 mars 2016 non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés.

#### ENTENTE – ACCÈS À LA SALLE DES LOISIRS DE CAP-SEIZE

À titre d'information, dépôt de l'entente entre la MRC de La Haute-Gaspésie et la Fabrique de la desserte de Saint-Bernard-des-Lacs de Cap-Seize (Fabrique), ayant pour objet *Une clé #008503 donnant accès au bâtiment par la porte principale.* 

Le bâtiment concerné est la Salle des Loisirs de Cap-Seize, située au 742, route du Parc, à Cap-Seize.

# NOMBRE D'UTILISATEURS DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS

Lors de la précédente séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, une question a été posée :

Quel est le nombre de personnes, du secteur de Cap-Seize, qui utilisent les infrastructures de loisirs et de culture de la ville de Sainte-Anne-des-Monts?

Nous attendons la réponse de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

Ce point est reporté à une prochaine séance.

#### ÉVACUATION D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ, ÉTAT DE SITUATION

À titre d'information, dépôt d'articles de journaux parus dans le Journal de Québec, les 2 et 14 mars 2016, relatifs à l'inaction d'ambulanciers, un touriste américain est décédé, suite à un grave accident de motoneige survenu dans la Réserve faunique des Laurentides.

#### APPEL D'OFFRES REMPLACEMENT DU PUITS D'EAU POTABLE ET AJOUT D'ÉQUIPEMENT DE TRAITEMENT À LA SALLE DES LOISIRS DE CAP-SEIZE

À titre d'information, dépôt du procès-verbal de l'ouverture publique des soumissions concernant le projet Remplacement du puits d'eau potable et ajout d'équipement de traitement à la salle des loisirs de Cap-Seize est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

## RÉSOLUTION NUMÉRO 9323-04-2016 TNO

Soumission retenue, CIMA Plus, projet Remplacement du puits d'eau potable et ajout d'équipement de traitement à la salle des loisirs de Cap-Seize

CONSIDÉRANT le dépôt des soumissions pour le projet Remplacement du puits d'eau potable et ajout d'équipement de traitement à la salle des loisirs de Cap-Seize, soit :

CIMA plus	34 492,50 \$	plus les taxes
Stantec	68 410,13 \$	plus les taxes

CONSIDÉRANT la conformité des documents d'appel d'offres de CIMA Plus.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES:

- retienne la soumission de CIMA Plus, de 34 492 50 \$, plus taxes, pour le projet Remplacement du puits d'eau potable et ajout d'équipement de traitement à la salle des loisirs de Cap-Seize, conditionnellement à une rencontre avec CIMA Plus pour établir l'ensemble des travaux à effectuer.
- 2. prélève le montant dans le département Loisirs et culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# RÉSOLUTION NUMÉRO 9324-04-2016 TNO

Achat et épandage de chlorure de magnésium liquide, route Saint-Joseph-des-

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure a fait une demande de prix, au bénéfice des municipalités et villes de la MRC d'Avignon, de Bonaventure et de La Haute-Gaspésie, à des compagnies pour l'achat de fourniture et l'épandage de chlorure de magnésium liquide;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure recommande Les Aménagements Lamontagne inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES:

- retienne l'offre de Les Aménagements Lamontagne inc., à 375,00 \$
  du mètre cube, taxes en sus, comprenant la fourniture et l'épandage
  de chlorure de magnésium liquide;
- 2. autorise l'achat d'environ 6.5 m³ de chlorure de magnésium liquide pour la route Saint-Joseph-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## RÉSOLUTION NUMÉRO 9325-04-2016 TNO

Adoption du Règlement numéro 2016-335 TNO Règlement modifiant le règlement numéro 2009-266 TNO Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, une copie du règlement numéro 2016-335 TNO titré Règlement modifiant le règlement numéro 2009-266 TNO Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 a été transmise aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas une lecture du règlement n'est pas nécessaire, cependant le préfet mentionne l'objet de celui-ci, sa portée et son coût, s'il y a lieu.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le Règlement numéro 2016-335 TNO titré Règlement modifiant le règlement numéro 2009-266 TNO Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **REGLEMENT NUMERO 2016-335 TNO**

Règlement modifiant le règlement numéro 2009-266 TNO Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, décrète ce qui suit :

1. l'article 2 du règlement numéro 2009-266 TNO est remplacé par le suivant :

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE ONZIÈME JOUR D'AVRIL DEUX MILLE SEIZE.

Allen Cormier, préfet	Sébastien Lévesque
·	Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

## RÉSOLUTION NUMÉRO 9326-04-2016 TNO

Calendrier des paiements de la rémunération des élus

CONSIDÉRANT le calendrier des paiements de la rémunération des élus pour 2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le calendrier des paiements de la rémunération des élus pour 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHENES, il est résolu de lever la séance à 19 h 30.

Allen Cormier, préfet Sébestion Lévesque

Allen Cormier, préfet Sébastien Lévesque

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».